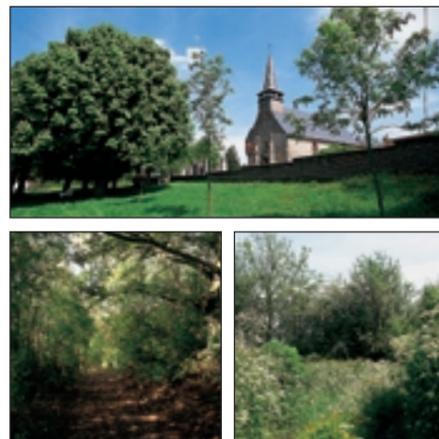


Les ruelles bocagères de l'Avesnois



- Activités et curiosités :**
- **Bousies** : Musée des évolutions (03.27.77.30.46 ou 03.27.77.46.41), Eglise Saint-Rémi (XVIIIème s)
 - **Preux-aux-Bois** : étang de pêche
 - **Englefontaine** : fontaine Saint-Georges
 - **Salesches** : Eglise Saint-Quinibert
 - **Neuville-en-Avesnois** : Eglise fortifiée Sainte-Elisabeth (XVIème s), Monument Historique
 - **Locquignol** : Forêt Domaniale de Mormal (9800 hectares)
 - **Le Quesnoy** : Remparts, fortifications Vauban (03.27.20.54.70)
 - **Maroilles** : grange dîmière, moulin à eau (Maison du Parc Naturel Régional Avesnois : 03.27.77.51.60)
 - **Le Cateau Cambrésis** : Musée Matisse (fermé depuis avril 1999 pour 2 ans), Hôtel de Ville de style Renaissance Flamande (03.27.84.10.94)

Hébergement :

- **Gîtes** : à Ghissignies, Romeries, Jolimetz, Hecq et Preux-aux-Bois. Gîte de groupe à Le Quesnoy. Chambres d'hôtes à Jolimetz et Locquignol. (renseignements au 03.20.14.93.93 ou 3615 Gîtes de France)
- **Campings** : à Ghissignies, Locquignol et Preux-aux-Bois.

Renseignements :

Syndicat d'initiative de Bousies (03.27.77.30.46)
Syndicat d'initiative de Landrecies (03.27.77.70.21)
Syndicat d'initiative de Locquignol (03.27.34.21.22)

Renseignements complémentaires :

Comité Départemental du Tourisme du Nord
6, rue Gauthier de Châtillon – BP 1232
59013 LILLE Cédex (03.20.57.59.59)

Cette fiche peut également être téléchargée sur Internet : www.cdt-nord.fr

Contact technique :

Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contacter le Conseil Général du Nord, Direction de l'Environnement, Hôtel du Département, 59047 LILLE Cédex (03.20.63.53.89)



Les ruelles bocagères de l'Avesnois

Avis du randonneur : 4 circuits familiaux au cœur du bocage Avesnois, à parcourir toute l'année. Les passages le long des ruelles bocagères ombragées et au sein de la forêt domaniale de Mormal nécessitent le port de chaussures étanches en période de pluie.



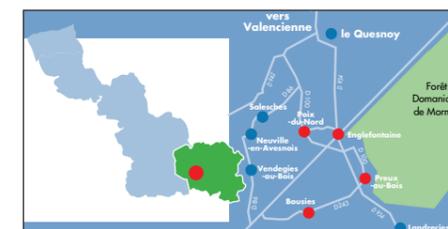
Randonnée Pédestre
Circuit du Saint-Georges à Mormal : 11,5 km
Durée : 4 h 50
Départ : place d'Englefontaine
Balise jaune
Circuit des Fleurs
Champêtres : 12 km - Durée : 4 h 00
Départ : place Talma à Poix-du-Nord
Balise jaune
Circuit perds tes Peines : 3,7 km - Durée : 1 h 10
Départ : église Saint-Rémi
Balise jaune
Circuit Preux-au-Bois : 2,5 km (5A) ou 3,8 km (5B)
Durée : 50 min ou 1 h 20
Départ : église de Preux-au-Bois
Carte IGN : 2706 OT, 2607 E

L'eau et le bois en Pays de Mormal

Le Pays de Mormal s'étend autour de la forêt de Mormal, entre Le Quesnoy (Pays Quercitain) et Landrecies, au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Depuis toujours l'eau et le bois ont modelé les paysages de ce pays. La forêt de Mormal est établie sur un vaste plateau, encadrée d'une part par la Sambre à l'est et les nombreux petits ruisseaux qu'elle alimente, et d'autre part par des rivières aux cours parallèles : l'Hogneau, l'Aunelle, la Rhônelle et l'Écaillon. C'est le plus vaste massif forestier de la région Nord-Pas-de-Calais (plus de 9000 hectares). Au XIX^{ème} siècle, tous les métiers du bois étaient représentés en Avesnois : bûcheron, scieur, charpentier, menuisier, sabotier... Les hauts fourneaux, les forges et les verreries de Trélon, Fourmies ou Bellignies consommaient une bonne partie de la production de bois et charbon de bois. L'essentiel va aujourd'hui à l'exportation.

Les ruelles bocagères

Les ruelles et les chemins enherbés, encore appelés "caches", sont typiques de l'Avesnois. Ruelle à bocs (le boc étant un écurieul en patois local), ruelle Copaucourt ou Cott Codac... leurs appellations pittoresques rappellent parfois leur ancien usage. Les paysans les empruntaient autrefois pour vaquer aux travaux des champs ou soigner leurs bêtes en pâture.



Les contrebandiers de Bousies les utilisaient pour aller chercher du tabac en Belgique. Mais ces sentiers qu'ils croyaient connus d'eux seuls étaient très surveillés par les douaniers, rendant vaine la peine qu'ils se donnaient. D'où l'expression "perds tes peines" attribuée à l'itinéraire qu'ils suivaient à travers la forêt de Mormal. Ces ruelles bocagères sont bordées de haies associant l'aubépine, le roncier, le prunellier ou le sureau et jalonnent prairies, vergers et jardins.

Les villages typiques

Parcourir les petits sentiers bocagers, c'est aussi partir à la découverte des villages construits en brique rouge et pierre bleue : Poix-du-Nord, Vendegies-au-Bois et son château (propriété privée), Englefontaine, célèbre pour ses poteries vernissées et sa fontaine Saint-Georges, Neuville-en-Avesnois et son église fortifiée... Vous découvrirez également Preux-au-Bois qui doit son nom à l'existence de carrières au cœur du massif forestier d'où l'on extrayait jadis des pierres (Preux serait la déformation de "pierre" ou de "pierreux"). Enfin, à Bousies, le musée des évolutions vous racontera toute l'histoire de la vie humaine des origines à nos jours : paléontologie, préhistoire, époques gallo-romaine et mérovingienne, Moyen Age (avec les Seigneurs de Bousies), ère industrielle, technologies modernes de communication...

CIRCUIT DES FLEURS CHAMPÊTRES

Randonnée Pédestre
12 km • 4 h 00

Départ : place Talma à Poix-du-Nord.

1 Quittez la place Talma pour la rue du Percepteur. Au bout, suivez la ruelle. À la route, tournez à droite puis, à l'intersection suivante, à gauche dans le chemin de terre. Ce dernier court en ligne droite sur 1 km.

2 Ici deux paysages contrastent : à droite et en face domine le bocage, à gauche les champs voués aux céréales. Virez à droite et 750 m plus loin, obliquez à gauche jusqu'à un calvaire.

3 Continuez en face puis immédiatement à gauche par la ruelle derrière le cimetière.

4 Coupez la route puis empruntez à gauche la ruelle. En suivant le balisage, effectuez une boucle par le château de Vendegies-au-Bois (propriété privée). Vous apercevez l'édifice au bout d'une longue allée. Datant du XVII^e, bâti à l'emplacement d'un château fort plus ancien, le château a été restauré au XIX^e.

5 Suivez à gauche la ruelle, passez à l'église et continuez en face par la ruelle. Prenez la route à droite puis la RD 86 à gauche sur 175 m. Bifurquez alors à droite dans une nouvelle ruelle.

6 Empruntez à droite la RD 86 sur 150 m puis, dans le virage, allez tout droit. Rejoignez l'église fortifiée Sainte-Élisabeth (de Hongrie) de Neuville-en-Avesnois, par la rue Pasteur.

Datant de 1568, elle reproduit le modèle des églises de la Thiérache : une nef unique couverte d'une voûte en bardeaux et en chœur carré. Deux échauguettes placées aux deux extrémités permettent la défense de l'édifice par les assiégés.

7 Tournez à droite puis descendez la

ruelle (du Loup) sur la gauche, jusqu'au ruisseau Saint-Georges que l'on franchit par un petit pont.

Autrefois, ce cours d'eau, comme beaucoup d'autres en Pays de Mormal, alimentait un moulin (1750). Au bout, ne traversez pas la place mais partez à gauche, rue Gambier. Avant le ruisseau, suivez à droite la ruelle du Bosquet. À la route, un bref crochet gauche-droite mène à une autre ruelle aboutissant à l'église Saint-Quinibert (1683) de Salesches. Au lieu-dit le Saussoy (lieu planté de Saules), l'abbaye de Maroilles avait un prieuré où Saint-Quinibert aurait été massacré en 882 par les Normands.

8 Traversez la place et poursuivez par la ruelle Saint-Aubert. À la route, prenez à gauche puis descendez à droite la rue Viterland.

9 Sans passer le gué, suivez la ruelle en face. Croisez la chapelle des Prés. *Les origines de cette chapelle semblent assez lointaines. Au mystère de ses origines s'ajoute celui d'une légende : "en fauchant dans les prés, le long du rio Saint-Georges, des paysans trouvèrent près de la fontaine une statue de la Vierge. Cette statue portée à l'église aurait été retrouvée le lendemain au même endroit. Par trois fois le miracle se serait reproduit, ce qui décida la construction d'une chapelle en ce lieu".* Passez sous une ancienne voie ferrée et continuez tout droit vers Poix-du-Nord.

10 Après le stade, tournez à gauche puis, au carrefour suivant, empruntez en face la ruelle, qui coupe, après 500 m, une rue.

11 Descendez à droite puis virez à gauche rue du Coucou. Après 200 m, bifurquez à droite dans la ruelle dominant l'agglomération. Franchissez ainsi plusieurs tourniquets.

12 À la sortie de la ruelle, récupérez la rue des Arts après un crochet droite-gauche et retrouvez la place Talma.

CIRCUIT "PERDS TES PEINES"

Randonnée pédestre
3,7 km • 1 h 10

Départ : église Saint-Rémi (1736), place Pierre-Gouzon.

1 Prenez la rue de l'église vers la place du Général de Gaulle et suivez à gauche la rue Pasteur. Après le Petit Pont, au-dessus de l'Hirondelle Mineure, tournez à droite dans la ruelle, puis encore à droite, 20 m plus loin.

2 Suivez la "ruelle à bocs" (en patois local, un boc est un écureuil)...

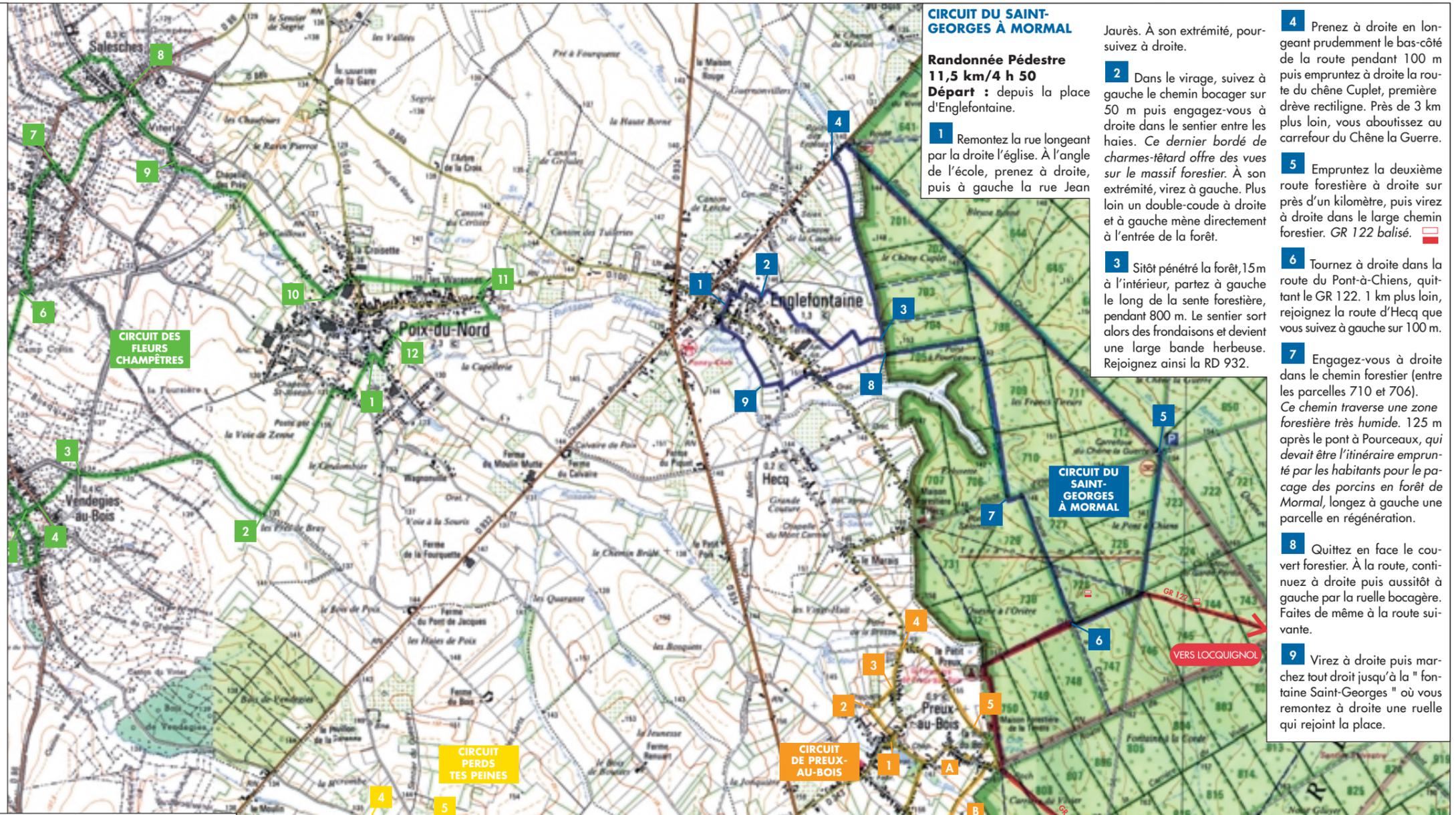
3 ...puis la ruelle Leroux et celle des Tuileries. Ce sont deux pittoresques sentiers bordés de haies (on les a rejoints après avoir traversé au pont et pris légèrement à gauche).

4 Au lieu-dit "Cul-du-Four", tournez à droite.

5 Prenez tout droit le sentier "Perds tes Peines". *Les contrebandiers de Bousies allaient chercher le tabac en Belgique en passant à travers la forêt de Mormal. Ces sentiers étaient surveillés par les douaniers. Dans la fuite ou pour tromper ces derniers, les contrebandiers devaient parfois abandonner la marchandise illégale, fruit de leurs peines.* À l'intersection suivante, continuez tout droit.

6 Suivez la ruelle du Moulin. À la D 243, tournez à droite.

7 Prenez à droite, la ruelle du



CIRCUIT DU SAINT-GEORGES À MORMAL

Randonnée Pédestre
11,5 km/4 h 50

Départ : depuis la place d'Englefontaine.

1 Remontez la rue longeant par la droite l'église. À l'angle de l'école, prenez à droite, puis à gauche la rue Jean

Jaurès. À son extrémité, poursuivez à droite.

2 Dans le virage, suivez à gauche le chemin bocager sur 50 m puis engagez-vous à droite dans le sentier entre les haies. Ce dernier bordé de charmes-têtard offre des vues sur le massif forestier. À son extrémité, virez à gauche. Plus loin un double-coude à droite et à gauche mène directement à l'entrée de la forêt.

3 Sitôt pénétré la forêt, 15 m à l'intérieur, partez à gauche le long de la sente forestière, pendant 800 m. Le sentier sort alors des frondaisons et devient une large bande herbeuse. Rejoignez ainsi la RD 932.

4 Prenez à droite en longeant prudemment le bas-côté de la route pendant 100 m puis empruntez à droite la route du chêne Cuplet, première drève rectiligne. Près de 3 km plus loin, vous aboutissez au carrefour du Chêne la Guerre.

5 Empruntez la deuxième route forestière à droite sur près d'un kilomètre, puis virez à droite dans le large chemin forestier. GR 122 balisé.

6 Tournez à droite dans la route du Pont-à-Chiens, quittant le GR 122. 1 km plus loin, rejoignez la route d'Hecq que vous suivez à gauche sur 100 m.

7 Engagez-vous à droite dans le chemin forestier (entre les parcelles 710 et 706). Ce chemin traverse une zone forestière très humide. 125 m après le pont à Pourcaux, qui devait être l'itinéraire emprunté par les habitants pour le pacage des porcins en forêt de Mormal, longez à gauche une parcelle en régénération.

8 Quittez en face le couvert forestier. À la route, continuez à droite puis aussitôt à gauche par la ruelle bocagère. Faites de même à la route suivante.

9 Virez à droite puis marchez tout droit jusqu'à la "fontaine Saint-Georges" où vous remontez à droite une ruelle qui rejoint la place.

CIRCUIT DE PREUX-AU-BOIS

Randonnée pédestre
2,5 km • 50 min. ou 3,8 km • 1 h 20

Départ : église de Preux-au-Bois.

1 Prenez la direction d'Hecq-Englefontaine et tournez immédiatement à gauche dans la ruelle.

2 Cette ruelle devient un chemin de terre bordé de haies (ronces, aubépines, ...). Tournez dans la première ruelle à droite.

3 Arrivé à la route, prenez à gauche. Notez les différents bâtiments de ferme et habitations en brique rouge et pierre bleue.

4 Après le cimetière, quittez la route pour la rue du Petit-Preux. Sur votre gauche s'étend la forêt domaniale de Mormal. Vous passez devant l'entrée du camping.

5 Ici, vous pouvez décider de pénétrer dans la forêt pour découvrir les charmes du massif forestier de Mormal, en suivant, par exemple, le GR 122, balisé en rouge et blanc - jusqu'à proximité de l'arboretum et de l'étang David (en trait rouge sur la carte). Sinon c'est ici que se fait le choix des circuits 2,5 ou 3,5 km.

CIRCUIT DE PREUX-AU-BOIS

Randonnée pédestre
2,5 km • 50 min. ou 3,8 km • 1 h 20

Départ : église de Preux-au-Bois.

Preux-au-Bois doit son nom à l'existence de carrières situées en forêt de Mormal.

1 Prenez la direction d'Hecq-Englefontaine et tournez immédiatement à gauche dans la ruelle.

2 Cette ruelle devient un chemin de terre bordé de haies (ronces, aubépines, ...). Tournez dans la première ruelle à droite.

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des agriculteurs.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modification dans les itinéraires (amélioration, déviations pour cause de travaux, ...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.

Copaucourt qui se prolonge en ruelle Cott Codac. *Jolie vue sur le village et ses pommeraies. Les prairies sont bordées de haies d'aubépines, d'églantiers, de ronces avec parfois des restes de houblons.*

8 Au cimetière, tournez à gauche.

9 Empruntez à droite la rue Victor Hugo. Notez les nombreux pignons à rue des maisons typiques du Cambrésis. *Au coin de la ruelle Dumez se tenait le siège, au XVII^e siècle, de la confrérie des Archers devenu, au début du XIX^e siècle, celui des Arbalétriers.* Tournez à gauche (ruelle Dumez) et rejoignez, par la ruelle des Dames, la place de l'église et le Musée des Évolutions.

Circuit des Fleurs Champêtres
12 Km, 4 h 00 Balisage :

Circuit du Saint-Georges à Mormal
11,5 Km, 4 h 50 Balisage :

Circuit "Perds tes Peines"
3,7 Km, 1 h 10 Balisage :

Circuit de Preux-au-Bois
5A : 2,5 Km, 50 min.
5B : 3,8 Km, 1 h 20



Echelle : 0 250 500m

Circuits réalisés avec le concours du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, de l'office National des Forêts, du comité départemental de la randonnée pédestre et de l'AD Rando.

